

PRINCIPES GENERAUX SERVICE ENFANCE

Depuis janvier 2020, et sur notre demande, l'ARS a autorisé la fusion des autorisations de nos trois services enfance. SAFEP, SEES et SAAAS ont fusionné pour devenir un IDV (Institut pour Déficients Visuels) avec deux types d'activité : un accueil de jour de 6 places, qui correspond à l'activité de l'ancienne SEES et une activité de Prestation en Milieu Ordinaire (PMO) de 85 places.

En préambule : la place de la famille est centrale. Le travail ne peut se faire sans les parents, il s'agit de mettre en place une collaboration étroite, une collaboration négociée et revue périodiquement.

I Travail en équipe pluridisciplinaire

C'est au cœur de notre mission de service, nous proposons un accompagnement global. Les métiers de la déficience visuelle sont donc tous présents et se coordonnent pour proposer un travail qui permette le développement des sens de compensations.

La pluridisciplinarité n'est pas seulement une juxtaposition de différentes professions. C'est un travail sur les complémentarités et les interactions des disciplines entre elles.

La pluridisciplinarité doit être comprise comme un travail en soi, qui se construit notamment lors des temps formels organisés par les services.

II La référence

Pour chaque enfant accompagné, l'IPIDV nomme une personne référente. Cette personne est nommée a priori pour trois années maximums.

Elle est l'interlocuteur privilégié de l'encadrement, de la famille, de l'enfant et des partenaires.

Elle s'attache à produire une vision globale de la situation.

Elle est chargée de faire remonter les besoins et avis des familles et enfants en particulier en réunion de synthèse.

Elle assure le lien entre les usagers et l'association dans son ensemble.

Elle s'attache au respect et à la mise en œuvre du projet individuel de l'enfant.

Elle assure la représentation du service auprès des partenaires (Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS), synthèse extérieure...)

Elle participe donc à l'évaluation des situations et en particulier lors de l'évaluation initiale post-admission.

Elle s'attache à la continuité et à la cohérence de l'accompagnement.

En conclusion, la personne référente est un coordinateur de projet : elle recueille et relaie les informations nécessaires et les points de vue des usagers. Sa position singulière lui permet de jouer un rôle d'interface entre les diverses parties en présence. Enfin, la personne référente veille au respect du projet d'accompagnement et est l'interlocuteur privilégié des différents professionnels.

III Partenariat

La pratique partenariale est au cœur de l'IPIDV depuis ses débuts dans le cadre de sa démarche inclusive.

Deux partenariats nous sont indispensables, avec l'éducation nationale puisque les enfants sont scolarisés et avec les services ophtalmologiques qui suivent les enfants.

D'une manière générale les services travaillent en lien avec de nombreux professionnels intervenant dans la situation des enfants : autres structures sanitaires ou médico-sociales, services sociaux, personnels de santé en libéral, clubs de sport, de loisirs...

Les partenariats sont, soit directement en lien avec les situations individuelles, ou inter-institutionnels et le plus souvent formalisés par une convention.

Au-delà de ces principes généraux il existe des modalités particulières d'accompagnement détaillées dans les documents projets.